

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 8

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°13-19.02.2025

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget Eau et Assainissement de la commune d'Oz-en-Oisans ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. Claude VILLARET, 1^{er} adjoint ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 038-213802895-20250219-D013_19_02_2025-BF

OZ EN OISANS - EAU ASSAINISSEMENT OZ - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	262 800,00	363 009,12	625 809,12
	Recettes réalisées (1)	B	231 826,13	351 800,36	583 626,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	137 027,39	565 000,00	702 027,39
	Dépenses réalisées (1)	E	133 093,20	418 636,58	551 729,78
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	98 732,93	-66 836,22	31 896,71
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-125 772,61	201 990,88	76 218,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-27 039,68	135 154,66	108 114,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 039,68	135 154,66	108 114,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget Eau/Assainissement de la commune d'Oz-en-Oisans.

- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président de séance
Claude VILLARET,



OZ EN OISANS – EAU ASSAINISSEMENT OZ**ANNEXE - PAGE DE SIGNATURES****Délibération N°13 - 19.02.2025****Objet : Budget Eau et Assainissement - Vote du Compte Financier Unique 2024.**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0





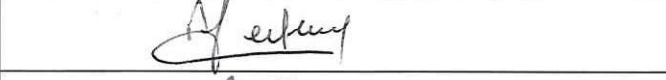




Absentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

Présenté par le Président de séance, Claude VILLARET, réunie en session ordinaire

A Mairie, le 19/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal,

ALLIRAND Elise	
AZROU Anne	Auxie à C. VILLARET
KIRCHHOFER Yves	
RICHARD Edouard	
RONSE Olivier	
SERT-MARC André	
SOUBIELLE FOURIE Pierre	
TRUJILLO Lionel	
VAN EGMOND Patricia	
VILLARET Claude	

Certifié exécutoire par le Président de séance, compte tenu de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°14-19.02.2025

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, au vu du compte financier unique (CFU) :

- **PREND CONNAISSANCE** des résultats de l'année 2024 soit :

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 418 636.58 €
Recettes	: 351 800.36 €
Déficit	: 66 836.22 €
Report excédent 2023	: 201 990.88 €

Soit un résultat excédentaire au 31.12.2024 : 135 154.66 €

EN INVESTISSEMENT

Dépenses	: 133 093.20 €
Recettes	: 231 826.13 €
Excédent	: 98 732.93 €
Report déficitaire 2023	: 125 772.61 €

Soit un résultat déficitaire au 31.12.2024 : 27 039.68 €

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement au compte 1068 « Réserves » pour un montant de 27 039.68 €.
- **DECIDE** de reporter au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 108 114.98 €.
- **DECIDE** de reporter au compte 001 dépenses d'investissement la somme de 27 039.68 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°15-19.02.2025

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2025 du budget Eau/Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 485 000€ en section d'Exploitation et de 122 140€ en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 pour le budget Eau/Assainissement tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 485 000€ en section d'Exploitation et de 122 140€ en section d'Investissement.

- **DE MANDATER** le Maire pour effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de ce budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

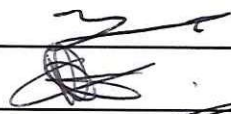
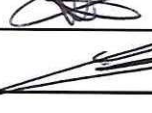
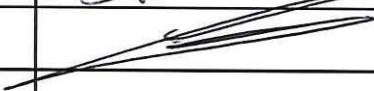
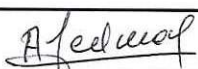
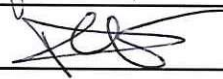
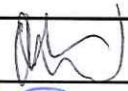

Présenté par Le Maire (1),

A En Mairie d Oz-en-Oisans, le 19/02/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Mairie, le 19/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

ALLIRAND Elise	
GUERIN Anne (AZRou)	Pouvoir à VILLARET
KIRCHHOFER Yves	
RICHARD Edouard	
RONSE Olivier	
SAGE Philippe	
SERT-MARC André	
SOUBIELLE FOURIE Pierre	
TRUJILLO Lionel	
VAN EGMOND Patricia	
VILLARET Claude	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/02/2025, et de la publication le 28/02/2025

A En Mairie d Oz-en-Oisans, le 28/02/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 8

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°16-19.02.2025

**OBJET : BUDGET PARKINGS ALPETTE ET ROUBIER
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget Parkings Alpette et Roubier de la commune d'Oz-en-Oisans ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. Claude VILLARET, 1^{er} adjoint ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

OZ EN OISANS - PKS DE L'ALPETTE ET DU ROUBIER - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRESENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation		Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	466 445,29	226 600,00		693 045,29
	Recettes réalisées (1)	B	92 359,86	188 755,00		281 114,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00		0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	551 408,00	477 555,00		1 028 963,00
	Dépenses réalisées (1)	E	235 958,18	137 522,64		373 480,82
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00		0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-143 598,32	51 232,36		-92 365,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	84 962,71	250 955,00		335 917,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-58 635,61	302 187,36		243 551,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00		0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-58 635,61	302 187,36		243 551,75

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget Parkings de l'Alpette et du Roubier de la commune d'Oz-en-Oisans.

- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président de séance
Claude VILLARET,

OZ EN OISANS – BUDGET PARKINGS ALPETTE ET ROUBIER**ANNEXE - PAGE DE SIGNATURES****Délibération N°16 - 19.02.2025****Objet : Budget Parkings Alpette et Roubier - Vote du Compte Financier Unique 2024.**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

Présenté par le Président de séance, Claude VILLARET, réunie en session ordinaire

A Mairie, le 19/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal,

ALLIRAND Elise	
AZROU Anne	Pardie à C. VILLARET
KIRCHHOFER Yves	
RICHARD Edouard	
RONSE Olivier	
SERT-MARC André	
SOUBIELLE FOURIE Pierre	
TRUJILLO Lionel	
VAN EGMOND Patricia	
VILLARET Claude	

Certifié exécutoire par le Président de séance, compte tenu de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°17-19.02.2025

**OBJET : BUDGET PARKINGS ALPETTE ET ROUBIER
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, au vu du compte financier unique (CFU) :

- **PREND CONNAISSANCE** des résultats de l'année 2024 soit :

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 137 522.64 €
Recettes	: 188 755.00 €
Excédent	: 51 232.36 €
Report excédent 2023	: 250 955.00 €

Soit un résultat excédentaire au 31.12.2024 : 302 187.36 €

EN INVESTISSEMENT

Dépenses	: 235 958.18 €
Recettes	: 92 359.86 €
Déficit	: 143 598.32 €
Report excédent 2023	: 84 962.71 €

Soit un résultat déficitaire au 31.12.2024 : 58 635.61 €

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement au compte 1068 « Réserves » pour un montant de 58 635.61 €.
- **DECIDE** de reporter au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 243 551.75 €.
- **DECIDE** de reporter au compte 001 dépenses d'investissement la somme de 58 635.61 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°18-19.02.2025

**OBJET : BUDGET PARKINGS ALPETTE ET ROUBIER
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2025 de la régie des Parkings de l'Alpette et du Roubier qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 482 152€ en section d'Exploitation et de 500 388€ en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 pour le budget de la régie des Parkings de l'Alpette et du Roubier tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 482 152€ en section d'Exploitation et de 500 388€ en section d'Investissement.
- **DE MANDATER** le Maire pour effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de ce budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9




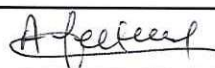


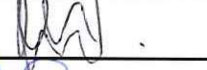

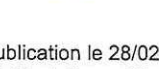
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

Présenté par (1) Le Maire,
A En Mairie d Oz-en-Oisans le 19/02/2025
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Mairie, le 19/02/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLIRAND Elise	
GUERIN Anne (A220)	Pouvoir à VILLARET
KIRCHHOFER Yves	
RICHARD Edouard	
RONSE Olivier	
SAGE Philippe	
SERT-MARC André	
SOUBIELLE FOURIE Pierre	
TRUJILLO Lionel	
VAN EGMOND Patricia	
VILLARET Claude	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/02/2025, et de la publication le 28/02/2025

A En Mairie d Oz-en-Oisans, le 28/02/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 8

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°19-19.02.2025

**OBJET : BUDGET OFFICE DE TOURISME
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget de la Régie Municipale Office de Tourisme de la commune d'Oz-en-Oisans ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. Claude VILLARET, 1^{er} adjoint ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

OFFICE DE TOURISME D OZ EN OISANS - Office de Tourisme Oz en Oisans - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	85 976,03	1 104 502,15	1 190 478,18
	Recettes réalisées (1)	B	12 920,63	1 087 303,33	1 100 223,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	126 000,00	1 200 415,00	1 326 415,00
	Dépenses réalisées (1)	E	65 315,40	927 729,93	993 045,33
	Restes à réaliser	F	45 470,06	0,00	45 470,06
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-52 394,77	159 573,40	107 178,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	40 023,97	95 912,85	135 936,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-12 370,80	255 486,25	243 115,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-45 470,06	0,00	-45 470,06
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-57 840,86	255 486,25	197 645,39

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget de la Régie Municipale Office de Tourisme de la commune d'Oz-en-Oisans.

- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président de séance
Claude VILLARET,

OZ EN OISANS – BUDGET OFFICE DU TOURISME**ANNEXE - PAGE DE SIGNATURES****Délibération N°19 - 19.02.2025****Objet : Budget Office du Tourisme - Vote du Compte Financier Unique 2024.**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

Présenté par le Président de séance, Claude VILLARET, réunie en session ordinaire

A Mairie, le 19/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal,

ALLIRAND Elise	
AZROU Anne	Paroix à C. VILLARET
KIRCHHOFER Yves	
RICHARD Edouard	
RONSE Olivier	
SERT-MARC André	
SOUBIELLE FOURIE Pierre	
TRUJILLO Lionel	
VAN EGMOND Patricia	
VILLARET Claude	

Certifié exécutoire par le Président de séance, compte tenu de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°20-19.02.2025

**OBJET : BUDGET OFFICE DE TOURISME
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, au vu du compte financier unique (CFU) la Régie Municipale Office de Tourisme :

- **PREND CONNAISSANCE** des résultats de l'année 2024 soit :

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 927 729.93€
Recettes	: 1 087 303.33€
Excédent	: 159 573.40€
Report excédent 2023	: 95 912.85€

Soit un résultat excédentaire au 31.12.2024 : 255 486.25€

EN INVESTISSEMENT

Dépenses	: 65 315.40€
Recettes	: 12 920.63€
Déficit	: 52 394.77€
Report excédent 2023	: 40 023.97€
Reste à réaliser 2024	: 45 470.06€

Soit un résultat déficitaire au 31.12.2024 : 57 840.86€

-**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement au compte 1068 « Réserves » pour un montant de 57 840.86€

-**DECIDE** de reporter au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 197 645.39€

-**DECIDE** de reporter au compte 001 dépenses d'investissement la somme de 12 370.80€

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°21-19.02.2025

**OBJET : BUDGET OFFICE DE TOURISME
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2025 de la régie municipale Office de Tourisme qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 1 574 056 € en section de Fonctionnement et de 470 956 € en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 de la Régie Municipale Office de Tourisme tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 1 574 056 € en section de Fonctionnement et de 470 956 € en section d'Investissement.
- **DE MANDATER** le Maire pour effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de ce budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

Présenté par (1) le Maire,



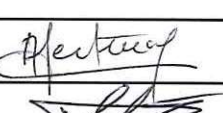

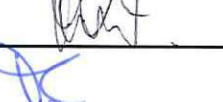



A Mairie d Oz le 19/02/2025

(1) le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Oz en Oisans, le 19/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLIRAND ELISE	
GUERIN ANNE (AZROS)	Pouvoir à VILLARET
KIRCHHOFER YVES	
RICHARD EDOUARD	
RONSE OLIVIER	
SAGE PHILIPPE	
SERT MARC ANDRE	
SOUBIELLE FOURIE PIERRE	
TRUJILO LIONEL	
VAN EGMOND PATRICIA	
VILLARET CLAUDE	

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/02/2025, et de la publication le 28/02/2025

A En Mairie d Oz-en-Oisans, le 28/02/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 8

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°22-19.02.2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget Principal de la commune d'Oz-en-Oisans ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. Claude VILLARET, 1^{er} adjoint ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 038-213802895-20250219-D022_19_02_2025-BF

OZ EN OISANS - Budget Principal - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 160 862,00	6 456 280,15	12 617 142,15
	Recettes réalisées (1)	B	3 346 173,83	6 898 175,28	10 244 349,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 494 688,21	7 585 238,00	12 079 926,21
	Dépenses réalisées (1)	E	2 523 232,29	5 103 716,60	7 626 948,89
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	822 941,54	1 794 458,68	2 617 400,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 666 173,79	1 128 957,85	-537 215,94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-843 232,25	2 923 416,53	2 080 184,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-843 232,25	2 923 416,53	2 080 184,28

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget Principal de la commune d'Oz-en-Oisans.

- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président de séance
Claude VILLARET,

OZ EN OISANS – BUDGET PRINCIPAL OZ –

ANNEXE - PAGE DE SIGNATURES

Délibération N°22 - 19.02.2025

Objet : Budget Principal - Vote du Compte Financier Unique 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

Présenté par le Président de séance, Claude VILLARET, réunie en session ordinaire

A Mairie, le 19/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal,

ALLIRAND Elise	
AZROU Anne	
KIRCHHOFER Yves	
RICHARD Edouard	
RONSE Olivier	
SERT-MARC André	
SOUBIELLE FOURIE Pierre	
TRUJILLO Lionel	
VAN EGMOND Patricia	
VILLARET Claude	

Certifié exécutoire par le Président de séance, compte tenu de sa transmission en Préfecture et de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°23-19.02.2025

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, au vu du compte financier unique (CFU) :

- **PREND CONNAISSANCE** des résultats de l'année 2024 soit :

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 5 103 716.60 €
Recettes	: 6 898 175.28 €
Excédent	: 1 794 458.68 €
Report excédent 2023	: 1 128 957.85 €

Soit un résultat excédentaire au 31.12.2024 : 2 923 416.53 €

EN INVESTISSEMENT

Dépenses	: 2 523 232.29 €
Recettes	: 3 346 173.83 €
Excédent	: 822 941.54 €
Report déficit 2023	: 1 666 173.79 €

Soit un résultat déficitaire au 31.12.2024 : 843 232.25 €

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement au compte 1068 « Réserves » pour un montant de 843 232.25 €
- **DECIDE** de reporter au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 2 080 184.28 €.
- **DECIDE** de reporter au compte 001 dépenses d'investissement la somme de 843 232.25 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°24-19.02.2025

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2025 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 8 679 284€ en section de Fonctionnement et de 6 167 553€ en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 du budget principal tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 8 679 284€ en section de Fonctionnement et de 6 167 553€ en section d'Investissement.
- **DE MANDATER** le Maire pour effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de ce budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/02/2025

Présenté par Le Maire (1),

A En Mairie d Oz-en-Oisans, le 19/02/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Mairie, le 19/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

ALLIRAND Elise	
GUERIN Anne (AZZOU)	Pouvoir à VILLARET
KIRCHHOFER Yves	Signature
RICHARD Edouard	Signature
RONSE Olivier	Signature
SAGE Philippe	
SERT-MARC André	Signature
SOUBIELLE FOURIE Pierre	Signature
TRUJILLO Lionel	
VAN EGMOND Patricia	Signature
VILLARET Claude	Signature

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/02/2025, et de la publication le 28/02/2025

A En Mairie d Oz-en-Oisans, le 28/02/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°25-19.02.2025

OBJET : Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer les taux des taxes pour l'année 2025.

Il rappelle la délibération du 21 Août 2024 qui avait acté la baisse de l'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 points à partir de 2025 soit un taux de 59.80%.

Il propose de fixer les taux comme suit pour 2025 :

- Taxe d'habitation : 30.18%
- Taxe foncière (bâti) : 59.80 %
- Taxe foncière (non bâti) : 126.19 %
- Contribution foncière des entreprises : 31.62 %

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales tels que proposés.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written over the official stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°26-19.02.2025

Objet : Subvention 2025 pour l'Office du Tourisme

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 872 000 € est nécessaire à l'équilibre du budget de la Régie Municipale Office du Tourisme d'Oz en Oisans.

Il propose d'effectuer un virement de 1 069 645€, somme prévue au budget primitif 2025 du budget principal en deux temps :

- Un premier acompte de 872 000€ pour l'équilibre du budget,
- Un second acompte de 197 645€ en fonction des demandes complémentaires demandées par la Collectivité,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur Le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 1 069 645€ au budget de la régie municipale de l'Office du Tourisme d'Oz en Oisans,
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65736212,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°27-19.02.2025

Objet : Subvention 2025 pour le budget Parkings de l'Alpette et du Roubier

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget de la régie des Parkings de l'Alpette et du Roubier est financé en partie par le versement d'une subvention communale car les recettes sont insuffisantes pour couvrir les dépenses de ce service.

Il propose d'effectuer un virement de 60 000€, somme prévue au budget primitif 2025 du budget principal en deux temps :

- Un premier acompte de 10 000€ pour l'équilibre du budget,
- Un second acompte de 50 000€ en fonction de l'avancement des travaux du parking,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur Le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 60 000€ au budget de la régie des Parkings de l'Alpette et du Roubier comme indiqué ci-dessus,
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65736222,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 8 votants : 9

Le 19 Février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET.

Pouvoirs : AZROU A VILLARET

Secrétaire de séance : Édouard RICHARD

N°28-19.02.2025

Objet : Subvention 2025 pour le budget CCAS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 6 500€ est nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS d'Oz en Oisans.

Il propose d'effectuer un virement de 6 500 €, somme prévue au budget primitif 2025 du budget principal en deux temps :

- Un premier acompte de 2 500€ pour l'équilibre du budget,
- Un second acompte de 4 000€ en fonction de la réalisation de la classe de mer/repas des personnes âgées,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur Le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 6 500€ au budget du CCAS d'Oz en Oisans comme indiqué ci-dessus,
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65736212,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 08 votants : 09

Le 19 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, RONSE, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : AZROU à VILLARET

Secrétaire de séance : Edouard RICHARD

N° 29-19.02.2025

Objet : FONCIER - Oz 3300 - vente terrain secteur 3 - zone Us3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 janvier 2022 approuvant la mise en vente du terrain secteur 3 de l'OAP 2 zone Us3 du PLU.

Il propose de céder à la société Gilles TRIGNAT RESIDENCES la parcelle AD 247 provenant de la parcelle AD 232 au prix de 1 000 000 €.

Il donne lecture de la promesse de vente formalisant les conditions et intentions de cession de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé ci-dessus expliqué,

APPROUVE les termes et conditions de la promesse de vente à signer avec la société Gilles TRIGNAT RESIDENCES portant sur la parcelle AD 247 au prix de 1 000 000 €

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la signature des actes nécessaires à la formalisation de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE

